

DÉLIBÉRATION EXAMINÉE
PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S
DE SERRES-MORLAAS
SÉANCE DU 08 décembre 2022

Délibération n°	Objet	Résultat du vote
1	Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023	Approuvée

Liste publiée sur le site internet et affichée à la mairie le 14/12//2022.

Pierre BREGERE

Le Président